COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le vendredi 29 novembre 2024

Protection des ressources en eau :

Les dispositifs d'aides agricoles mis en place par Eau de Paris ont permis une réduction de 77% de la quantité de pesticides utilisés

Alors que plus d'un quart des nappes phréatiques sont contaminées en France[1] et que la dégradation des eaux est constatée à l'échelle européenne, la protection de l'eau à la source ne peut plus attendre.

A l'occasion d'une journée qui rassemble plus de 200 experts pour partager les expériences françaises et européennes en faveur de la protection de l'eau, Eau de Paris publie les premiers résultats de son dispositif d'aides agricoles mis en place en 2020. **Ces résultats révèlent l'efficacité d'une action volontariste de protection des ressources en eau contre les pollutions d'origine agricole.**

Des premiers résultats montrent une réduction drastique de la quantité de pesticides utilisés sur les exploitations agricoles engagées.

Eau de Paris a mis en place en 2020 un régime d'aides spécifique de **paiement pour services environnementaux**. Ce dispositif permet d'accompagner des agriculteurs volontaires situés dans les aires d'alimentation de captage (AAC) pour la production d'eau potable. Il vise à réduire l'utilisation des pesticides pour protéger la qualité de l'eau, encourager la transition vers l'agriculture biologique, tout en renforçant la viabilité économique des exploitations.

A ce jour, **115 agriculteurs et agricultrices cultivant plus de 17 300 hectares** (dont 58 % en agriculture biologique) **se sont engagés aux côtés d'Eau de Paris**. Cette superficie représente plus d'une fois et demie la superficie du territoire parisien.

L'évaluation à mi-parcours réalisée souligne les résultats suivants :

- **Entre 2015 et 2023, les surfaces en agriculture biologique ont été multipliées par quatre** sur toutes les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, passant sur la période de 2 800 hectares à 11 800 hectares.

- **La quantité de pesticides utilisée a été réduite en 2023 de 77%,** soit l'équivalent de 55 tonnes de substances actives de pesticides évitées.

[1] *https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2024/05/15/300-contaminants-dans-nos-nappes-polluant-par-polluant-notre-analyse-des-eaux-souterraines-en-france_6233361_4355770.html*

Une prévention des pollutions qui coûte 3 fois moins cher que leur traitement curatif

Le programme de 5 ans (2020-2025) mené par Eau de Paris **en faveur de la préservation de la ressource représente un budget de 46 millions d'euros** pour le dispositif de paiements pour services environnementaux. Financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie, il intègre un accompagnement personnalisé et du conseil technique de proximité aux exploitants à travers la mobilisation d'une équipe de terrain de 4 personnes. Cet accompagnement est une condition de réussite à la transition agroécologique.

La politique de protection des ressources en eau menée par Eau de Paris représente pour l'usager de l'eau potable seulement 4 centimes d'euro au m^3. Ce montant peut être comparé à celui des coûts de traitements pour dépolluer l'eau, bien plus élevés. Le rapport de la mission d'information du Sénat[1] sur la gestion durable de l'eau, publié au mois de juillet 2023, indique que **le coût des traitements curatifs est 3 fois supérieur aux actions de prévention**. Selon le rapport de l'IGAS/IGEDD/CGAAER, rendu public fin novembre 2024, le surcoût de traitement d'un résidu de fongicide (métabolite R471811 du chlorothalonil) serait de **20 centimes à 1,20 euro par m^3, en fonction de la technologie et de la taille des installations de potabilisation.**

Pour Dan Lert, Président d'Eau de Paris et adjoint à la Maire de Paris en charge de la Transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie :

« Depuis 2020, nous aidons financièrement les agriculteurs situés sur nos territoires sourciers pour réduire les pesticides. En 4 ans, les résultats obtenus sont très positifs : l'eau potable est protégée et les agriculteurs sont mieux rémunérés pour vivre de leur métier. Face à la pollution massive des ressources en eau, j'appelle l'État à donner les moyens aux collectivités de protéger les captages d'eau potable partout en France ! »

À propos d'Eau de Paris :
Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste à ses 3 millions d'usagers. Captage, traitement, distribution, relation client : chaque étape du cycle de l'eau est exercée par les quelque 900 collaborateurs·trices d'Eau de Paris, pour un service toujours plus performant et innovant. Engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat, Eau de Paris gère durablement ses ressources et son patrimoine, en collaboration avec les partenaires locaux. www.eaudeparis.fr

Contact presse Eau de Paris : presse@eaudeparis.fr - 01 58 06 35 92

[1] *https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/missions-dinformation-communes/mission-dinformation-sur-la-gestion-durable-de-leau-lurgence-dagir-pour-nos-usages-nos-territoires-et-notre-environnement.html*